

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 09 JUIN 2020

L'an deux mil vingt

et le 09 JUIN à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

**Afférents : 19
En exercice : 19
Ont pris part : 19**

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Mélissa MOUGIN, M. Didier PETRIGNET, Mme Dominique DIDIER, M. Emilien FEBVRE, Mme Evelyne MIGNARD, M. Jacques ECHILLEY, Mme Agnès LALLEMAND, Mme Angélique BUSSY, M. Christophe MASSARDI, Mme Aurore SIERRA, M. Philippe HUGUENOT, Mme Brigitte BOLLECKER, M. Alexandre ODRION.

**Date de la convocation
02 JUIN 2020
Date d'affichage
10 JUIN 2020**

Pouvoirs : Ludovic LEVERT donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Nathalie CHEVILLEY donne pouvoir à Yvette MADRON.

Secrétaire de séance : Mme Aurore SIERRA.

DCM N°2020/47

*** Vote des budgets 2020 (commune, eau et assainissement)**

EAU : Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement
Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement

Pour la section d'exploitation :

- Dépense : 300 927,98 €
- Recettes : 300 927,98 €

Pour la section d'investissement :

- Dépense : 1 035 392,80 €
- Recettes : 1 035 392,80 €

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **ADOPTE** le budget eau à l'**unanimité**.

ASSAINISSEMENT : Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes
d'investissement

Pour la section d'exploitation :

- Dépense : 120 529,50 €
- Recettes : 120 529,50 €

Pour la section d'investissement :

- Dépense : 142 559,45 €
- Recettes : 142 559,45 €

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **ADOPTE** le budget assainissement à l'**unanimité**.

COMMUNE : Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement.
Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement

Pour la section de fonctionnement :

- Dépense : 1 893 612,52 €
- Recettes : 1 893 612,52 €

Pour la section d'investissement :

- Dépense : 1 496 709,25 €
- Recettes : 1 496 709,25 €

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **ADOPTE** le budget communal à l'**unanimité**.

Voté à l'unanimité

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 09 JUIN 2020

L'an deux mil vingt

et le 09 JUIN à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

**Afférents : 19
En exercice : 19
Ont pris part : 19**

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Mélissa MOUGIN, M. Didier PETRIGNET, Mme Dominique DIDIER, M. Emilien FEBVRE, Mme Evelyne MIGNARD, M. Jacques ECHILLEY, Mme Agnès LALLEMAND, Mme Angélique BUSSY, M. Christophe MASSARDI, Mme Aurore SIERRA, M. Philippe HUGUENOT, Mme Brigitte BOLLECKER, M. Alexandre ODRION.

**Date de la convocation
02 JUIN 2020
Date d'affichage
10 JUIN 2020**

Pouvoirs : Ludovic LEVERT donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Nathalie CHEVILLEY donne pouvoir à Yvette MADRON.

Secrétaire de séance : Mme Aurore SIERRA.

DCM N°2020/48

*** Emprunt moyen terme auprès du crédit agricole pour financer l'achat d'un tracteur pour les services techniques**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est opportun de recourir à un emprunt pour financer l'achat d'un tracteur JOHN DEERE 6330.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des propositions remises par les différentes banques ayant répondu, et après en avoir **DELIBERE**,

DECIDE de contracter auprès du **CREDIT AGRICOLE FRANCHE-COMTE** un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

⇒ **Montant** : 50 400,00 €

⇒ **Durée** : 7 ans

⇒ **Taux** : 0,74 %

⇒ **Périodicité** : Annuelle

⇒ **Frais et commissions** : 90,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat et tous documents se rapportant à cette opération.

- **APPROUVE** le tableau d'amortissement

Voté à l'unanimité

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 09 JUIN 2020

L'an deux mil vingt

et le 09 JUIN à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

**Afférents : 19
En exercice : 19
Ont pris part : 19**

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Mélissa MOUGIN, M. Didier PETRIGNET, Mme Dominique DIDIER, M. Emilien FEBVRE, Mme Evelyne MIGNARD, M. Jacques ECHILLEY, Mme Agnès LALLEMAND, Mme Angélique BUSSY, M. Christophe MASSARDI, Mme Aurore SIERRA, M. Philippe HUGUENOT, Mme Brigitte BOLLECKER, M. Alexandre ODRION.

**Date de la convocation
02 JUIN 2020
Date d'affichage
10 JUIN 2020**

Pouvoirs : Ludovic LEVERT donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Nathalie CHEVILLEY donne pouvoir à Yvette MADRON.

Secrétaire de séance : Mme Aurore SIERRA.

DCM N°2020/49

*** Nomination des délégués SICTOM**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant auprès du SICTOM.

- Madame Evelyne MIGNARD (Titulaire)
- Madame Angélique BUSSY (Suppléant)

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **DÉSIGNE** les délégués énumérés ci-dessus.

Voté à l'unanimité

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 09 JUIN 2020

L'an deux mil vingt

et le 09 JUIN à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

**Afférents : 19
En exercice : 19
Ont pris part : 19**

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Mélissa MOUGIN, M. Didier PETRIGNET, Mme Dominique DIDIER, M. Emilien FEBVRE, Mme Evelyne MIGNARD, M. Jacques ECHILLEY, Mme Agnès LALLEMAND, Mme Angélique BUSSY, M. Christophe MASSARDI, Mme Aurore SIERRA, M. Philippe HUGUENOT, Mme Brigitte BOLLECKER, M. Alexandre ODRION.

**Date de la convocation
02 JUIN 2020
Date d'affichage
10 JUIN 2020**

Pouvoirs : Ludovic LEVERT donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Nathalie CHEVILLEY donne pouvoir à Yvette MADRON.

Secrétaire de séance : Mme Aurore SIERRA.

DCM N°2020/50

*** Contrat de location des panneaux lumineux**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier émanant de la société IVICOM concernant la fin de contrat des panneaux lumineux CITY'S au 1^{er} Octobre 2020.

En effet, depuis 5 ans nous avons choisi la société I-CARE (racheté en Septembre 2018 pour devenir IVICOM-France) et auprès de notre prestataire GRENKE, une formule de location pour nos panneaux lumineux CITY'S.

A échéance du contrat, la société IVICOM-France nous propose deux solutions :

1. Pérenniser nos installations en continuant à bénéficier des services ci-dessous, pendant une durée de 5 ans avec un loyer mensuel révisé à 250.00 € HT/mois pour les deux panneaux CITY'S :

- Accès VISIO+ illimité pour gérer la communication via la plateforme WEB
- Évolution et mise à jour 2020 incluse (Septembre)
- Option alertes METEO incluse
- Assistance préventive et curative (maintenance)

2. Acquérir le matériel en fin de location, pour un montant forfaitaire de 600.00 € HT (2 CITY'S avec accessoires), et continuer à gérer la communication via la plateforme WEB avec VISIO + pour un montant forfaitaire de 20 € HT/mois par panneau lumineux CITY'S (soit 480 € HT/an)

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de pérenniser nos installations pendant une durée de 5 ans avec un loyer mensuel révisé à 250.00 € HT/mois pour les deux panneaux lumineux CITY'S.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au renouvellement du contrat avec la société IVICOM.

Voté à l'unanimité

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 09 JUIN 2020

L'an deux mil vingt

et le 09 JUIN à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 19

Date de la convocation

02 JUIN 2020

Date d'affichage

10 JUIN 2020

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Mélissa MOUGIN, M. Didier PETRIGNET, Mme Dominique DIDIER, M. Emilien FEBVRE, Mme Evelyne MIGNARD, M. Jacques ECHILLEY, Mme Agnès LALLEMAND, Mme Angélique BUSSY, M. Christophe MASSARDI, Mme Aurore SIERRA, M. Philippe HUGUENOT, Mme Brigitte BOLLECKER, M. Alexandre ODRION.

Pouvoirs : Ludovic LEVERT donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Nathalie CHEVILLEY donne pouvoir à Yvette MADRON.

Secrétaire de séance : Mme Aurore SIERRA.

DCM N°2020/51

*** Exonération des loyers pendant la période du COVID-19 des trois cabinets médicaux (podologue, kinésithérapeute et ostéopathe) situés place du Champ de Foire et l'accueil de jour ADMR**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande écrite des trois professionnelles de santé situées place du Champ de Foire, celles-ci sollicitent une exonération des loyers suite à la fermeture de leurs cabinets médical du 16 Mars 2020 au 11 Mai 2020.

D'autre part, nous avons reçu un courrier de l'accueil de Jour ADMR nous demandant une exonération des loyers pendant la période du COVID-19.

Après avoir étudié leurs demandes, Monsieur le Maire vous propose d'annuler les loyers des trois cabinets médicaux impactés par le COVID-19 (podologue, kinésithérapeute et ostéopathe) ainsi que celui de l'accueil de jour-ADMR des mois de mars et avril 2020.

Cette annulation porte sur un montant total de 1080 €.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'annuler les loyers des trois cabinets médicaux (podologue, kinésithérapeute et ostéopathe) ainsi que celui de l'accueil de jour-ADMR des mois de mars et avril 2020.

Voté à l'unanimité

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 09 JUIN 2020

L'an deux mil vingt

et le 09 JUIN à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 19

Date de la convocation

02 JUIN 2020

Date d'affichage

10 JUIN 2020

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Mélissa MOUGIN, M. Didier PETRIGNET, Mme Dominique DIDIER, M. Emilien FEBVRE, Mme Evelyne MIGNARD, M. Jacques ECHILLEY, Mme Agnès LALLEMAND, Mme Angélique BUSSY, M. Christophe MASSARDI, Mme Aurore SIERRA, M. Philippe HUGUENOT, Mme Brigitte BOLLECKER, M. Alexandre ODRION.

Pouvoirs : Ludovic LEVERT donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Nathalie CHEVILLEY donne pouvoir à Yvette MADRON.

Secrétaire de séance : Mme Aurore SIERRA.

DCM N°2020/52

*** Création d'un poste permanent d'Adjoint Technique Territorial à raison de 35 heures par semaine**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34 ;

Vu le budget communal ;

Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité ;

CONSIDERANT la nécessité de créer le poste suivant :

Grade du poste à créer	Missions assurées	Temps de travail du poste
Adjoint Technique Territorial	Entretien des espaces verts, des bâtiments communaux et de la voirie.	Temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires

Cet emploi relève de la catégorie hiérarchique C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** la création, à compter du 1^{er} Septembre 2020, le poste indiqué ci-dessus, relevant de la catégorie hiérarchique C étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu

- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Voté à l'unanimité

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 09 JUIN 2020

L'an deux mil vingt

et le 09 JUIN à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 19

Date de la convocation

02 JUIN 2020

Date d'affichage

10 JUIN 2020

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Mélissa MOUGIN, M. Didier PETRIGNET, Mme Dominique DIDIER, M. Emilien FEBVRE, Mme Evelyne MIGNARD, M. Jacques ECHILLEY, Mme Agnès LALLEMAND, Mme Angélique BUSSY, M. Christophe MASSARDI, Mme Aurore SIERRA, M. Philippe HUGUENOT, Mme Brigitte BOLLECKER, M. Alexandre ODRION.

Pouvoirs : Ludovic LEVERT donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Nathalie CHEVILLEY donne pouvoir à Yvette MADRON.

Secrétaire de séance : Mme Aurore SIERRA.

DCM N°2020/53

*** Signature d'un contrat d'apprentissage**

Monsieur le Maire expose :

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code du Travail,

VU la Loi n°2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie,

VU la Loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,

VU le Décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public,

VU le Décret n°93-162 du 2 février 1993, relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,

VU le Décret n°2017-199 du 16 février 2017 relatif à l'exécution du contrat d'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial

VU la saisine du Comité Technique envoyée par courrier le 19 Mai 2020,

CONSIDÉRANT que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise

ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

CONSIDÉRANT que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

CONSIDÉRANT que la saisine du Comité technique a été effectuée par courrier le 19 Mai 2020, il revient au Conseil municipal de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DÉCIDE le recours au contrat d'apprentissage,

DÉCIDE de conclure au 1^{er} Septembre 2020, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Crèche	1	Cap Petite Enfance	2 ans

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

Voté à l'unanimité

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 09 JUIN 2020

L'an deux mil vingt

et le 09 JUIN à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 19

Date de la convocation

02 JUIN 2020

Date d'affichage

10 JUIN 2020

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Mélissa MOUGIN, M. Didier PETRIGNET, Mme Dominique DIDIER, M. Emilien FEBVRE, Mme Evelyne MIGNARD, M. Jacques ECHILLEY, Mme Agnès LALLEMAND, Mme Angélique BUSSY, M. Christophe MASSARDI, Mme Aurore SIERRA, M. Philippe HUGUENOT, Mme Brigitte BOLLECKER, M. Alexandre ODRION.

Pouvoirs : Ludovic LEVERT donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Nathalie CHEVILLEY donne pouvoir à Yvette MADRON.

Secrétaire de séance : Mme Aurore SIERRA.

DCM N°2020/54

***Convention de partenariat avec la Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de signer une convention de partenariat avec la Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône pour l'accueil des enfants pendant la période du COVID-19 soit du 16 Mars 2020 au 15 Mai 2020.

En effet, les écoles et la crèche étant fermées, la municipalité a mis en place un service de garde d'enfants pour ne pas pénaliser les parents qui travaillaient pendant cette période ainsi que leurs employeurs.

Cette convention a pour objet de préciser les modalités de remboursement des frais de mise à disposition de personnel ainsi que les fournitures pour le goûter et les activités manuelles.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône

Voté à l'unanimité

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 09 JUIN 2020

L'an deux mil vingt

et le 09 JUIN à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 19

Date de la convocation

02 JUIN 2020

Date d'affichage

10 JUIN 2020

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Mélissa MOUGIN, M. Didier PETRIGNET, Mme Dominique DIDIER, M. Emilien FEBVRE, Mme Evelyne MIGNARD, M. Jacques ECHILLEY, Mme Agnès LALLEMAND, Mme Angélique BUSSY, M. Christophe MASSARDI, Mme Aurore SIERRA, M. Philippe HUGUENOT, Mme Brigitte BOLLECKER, M. Alexandre ODRION.

Pouvoirs : Ludovic LEVERT donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Nathalie CHEVILLEY donne pouvoir à Yvette MADRON.

Secrétaire de séance : Mme Aurore SIERRA.

DCM N°2020/55

***Validation du compromis de vente du terrain dédié au projet de construction d'une nouvelle gendarmerie**

Dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle gendarmerie à Jussey, un appel d'offre avait été lancé pour la vente d'un terrain à un constructeur, cet appel d'offre a été remporté par Habitat 70.

Après de multiples étapes, il convient maintenant de délibérer afin de permettre à Monsieur le Maire de signer un compromis de vente des parcelles dédiées à ce projet.

Une proposition de promesse synallagmatique de vente sous seing privé nous a été envoyée par Habitat 70 et reprend les points importants de cette vente :

- Parcelles concernées : Section AH numéro 17, 121,122,123,124,125,126,127,128,130,132,136 représentant une surface cadastrale de 11 879 m².

- Prix de vente : 76 000 € net

- Frais : les frais de notaire, droits, émoluments et honoraires de l'acte authentique de vente et de ces suites seront supportés par l'acquéreur, qui s'y oblige, suivant les tarifications applicables aux jours de sa régularisation.

- Conditions suspensives :

- Obtention d'une commande de la gendarmerie nationale pour la construction d'une brigade de 13 logements locatifs individuels et les locaux administratifs associés.

- L'obtention du permis de construire relatif à ce projet, purgé de tous recours des tiers.

- Signature de l'acte authentique de vente :

L'acte authentique de vente sera établi au plus tard dans un délai de 18 mois à compter de la date de signature de la présente promesse de vente, sous réserve de l'obtention préalable par le notaire rédacteur de l'ensemble des pièces nécessaires à la perfection de l'acte.

Monsieur le Maire vous propose de lui donner l'autorisation de signer ce compromis de vente avec Habitat 70, représenté par Monsieur Olivier ROSAT, directeur général.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le compromis de vente avec Habitat 70, représenté par Monsieur Olivier ROSAT

Voté à l'unanimité

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 09 JUIN 2020

L'an deux mil vingt

et le 09 JUIN à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 19

Date de la convocation

02 JUIN 2020

Date d'affichage

10 JUIN 2020

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Louis BILLY, Mme Yvette MADRON, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Mélissa MOUGIN, M. Didier PETRIGNET, Mme Dominique DIDIER, M. Emilien FEBVRE, Mme Evelyne MIGNARD, M. Jacques ECHILLEY, Mme Agnès LALLEMAND, Mme Angélique BUSSY, M. Christophe MASSARDI, Mme Aurore SIERRA, M. Philippe HUGUENOT, Mme Brigitte BOLLECKER, M. Alexandre ODRION.

Pouvoirs : Ludovic LEVERT donne pouvoir à Jean-Louis BILLY, Nathalie CHEVILLEY donne pouvoir à Yvette MADRON.

Secrétaire de séance : Mme Aurore SIERRA.

DCM N°2020/56

***Achat d'une citerne à eau pour arrosage du fleurissement communal**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a nécessité d'acquérir une citerne à eau pour le fleurissement communal.

Un devis a été demandé à la SARL TECHNITRAITE à BETAUCOURT pour l'achat d'une citerne à eau sur châssis routier d'une contenance de 1200 litres équipée d'un groupe d'arrosage avec aspiration plan d'eau, lance avec pomme d'arrosage et d'un enrouleur automatique de tuyau de 25 m.

Le devis a été négocié à 7184,20 € HT soit 8621,04 € TTC.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis avec la SARL TECHNITRAITE pour un montant de 7184,20 € HT soit 8621,04 €

Voté à l'unanimité

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**